

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« La Roue de la chance du Connecteur – Biarritz »

Article 1 : Société organisatrice

LE CONNECTEUR, Société par Actions simplifiée au capital de 13.519.843 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Pau sous le numéro 883 661 373, dont le siège social est situé au 121 Chemin de Devezes, 64121 SERRES-CASTET, et dont l'établissement secondaire est situé au 45, avenue du Président J.F. Kennedy, 64200 BIARRITZ, et représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Thibault SAINT-GEORGES CHAUMET, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « La Roue du Connecteur – Biarritz », selon les modalités décrites ci-après.

Article 2 : Participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et capable. Une seule participation par personne est acceptée. Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle. Sont exclues de la participation les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu.

Article 3 : Dates et lieux du jeu

Le jeu se déroulera les **17 et 18 septembre 2025**, de **08h00 à 20h00**, aux adresses suivantes :

- **17 septembre 2025** : 17 Place Clemenceau – Biarritz
- **18 septembre 2025** : Boulevard du Prince de Galles – Biarritz

Article 4 : Modalités de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu se déroule physiquement sur place : chaque participant tourne la roue de la chance pour tenter de gagner un lot. La participation implique la fourniture des données personnelles suivantes : **nom, prénom, adresse e-mail et entreprise**, utilisées à des fins de marketing par Le Connecteur, conformément à l'article 12 ci-après. Le jeu s'arrêtera automatiquement dès épuisement des lots disponibles par jour.

Article 5 : Lots mis en jeu

Les lots mis en jeu pour l'ensemble des deux journées sont les suivants :

- 50 carnets « Le Connecteur » avec des crayons ;

- 28 tasses « Le Connecteur » ;
- 20 paires de chaussettes ;
- 5 t-shirts ;
- 2 chemises ;
- 10 tote bags ;
- 20 journées Café-Working (abonnement coworking) ;
- 20 journées Nomades (abonnement coworking) ;

Les lots physiques seront remis directement au gagnant. Les lots immatériels feront l'objet d'un bon nominatif, précisant le gain et valable jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Article 6 : Acceptation des lots

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à une contrepartie financière, ni à un échange.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, Le Connecteur se réserve le droit de remplacer tout lot annoncé par un lot de valeur équivalente.

Article 7 : Droit à l'image

Des prises de vues (photos/vidéos) pourront être réalisées durant le jeu. Les participants concernés devront signer une autorisation de droit à l'image, collectée sur place par l'équipe communication, autorisant Le Connecteur à utiliser ces images à des fins de communication interne et externe.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice Le Connecteur ne saurait être engagée en cas de modification, écourtement ou annulation du jeu pour cause de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté.

En participant au jeu, les participants reconnaissent et acceptent que :

- La SAS Le Connecteur est seule organisatrice du concours et fournisseuse des lots ;
- Les éventuelles entreprises partenaires n'ont aucun lien avec les participants et n'interviennent en aucun cas dans l'organisation, la gestion ou la remise des lots ;
- Les participants s'engagent à ne formuler aucune demande ou réclamation à l'encontre des partenaires.

Article 9 : Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, e-mail, entreprise) sont nécessaires pour la participation et seront utilisées à des fins de marketing par Le Connecteur. La base légale de ce traitement repose sur le consentement du participant. Les données seront conservées pendant une durée de trois (3) ans. Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : **contact@leconnecteur-biarritz.fr** ou par courrier à : Le Connecteur, 45 avenue du Président J.F. Kennedy, 64200 BIARRITZ.

En cas de litige, une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Celui-ci peut être consulté gratuitement sur demande à l'adresse **contact@leconnecteur-biarritz.fr** ou obtenu en version papier sur place.